

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 22
Votants 23
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM_2026_02_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annie OSTARD, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 03

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – HISTOIRE ET PATRIMOINE ET PETANQUE DU PIC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la demande en date du 19 février 2026 présentée par l'association « Histoire et Patrimoine », représentée par son Président, Monsieur Bernard MEWS, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de contribuer au financement des frais d'abonnement internet,

Vu la demande en date du 10 février 2026 présentée par l'association « La Pétanque du Pic » de Saint-Romain-le-Puy, représentée par son Secrétaire, Monsieur Jean Claude MOREL, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de contribuer au financement des frais d'abonnement internet,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'association Histoire et Patrimoine et à l'association La Pétanque du Pic une subvention exceptionnelle d'un montant de 360 euros chacune (en partant sur la base d'un abonnement internet de 30 € par mois), destinée à participer aux frais liés à l'accès à Internet pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025,
- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette subvention exceptionnelle.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 24.02.2026
Publié ou Notifié
le : 24.02.2026